



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLARD

SEANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

<p>Nombre de conseillers en exercice : 15</p> <p>Présents : 11</p> <p>Procuration : 1</p> <p>Absents : 4</p> <p>Votants : 12</p>	<p>Délibération N°2026-16</p> <p><u>Affectation du résultat</u></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 14 AVRIL, le Conseil Municipal de la Commune de VILLARD, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à 20h00 salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierrick DUFOURD, Maire.

Date de la convocation : 27 mars 2026

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Madame Blandine CUGNIER, Monsieur Pierrick DUFOURD, Madame Catherine MICHOUlier, Monsieur Jean-Sébastien MOLITOR, Monsieur Frédéric MOUTHON, Monsieur Joël MOUTHON, Madame Laurette PINGET, Madame Florine QUINTIN, Madame Mireille ROSAY

EXCUSES : Madame Lori DUCROZ-LELEVRIER, Madame Stéphanie GACHET-GUINAND, Monsieur Guillaume GOUSSE représenté par Monsieur Jean-Sébastien MOLITOR par pouvoir du 30 mars 2026, Monsieur Mathieu GUINAND



SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Blandine CUGNIER est nommée secrétaire de séance.

Délibération N°2026-16 : Affectation du résultat

Le Conseil Municipal après avoir procédé au vote désigne Monsieur Jean-Paul COSTAZ Président de séance.

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 31 mars 2026.

Monsieur Jean-Paul COSTAZ, conseiller municipal, présente l'affectation du résultat, qui s'établit ainsi :

Résultat global de la section de fonctionnement	829 890,46
Résultat global de la section d'investissement	- 452 784,92

La section d'investissement présentant un déficit de 510 967,17, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante au budget primitif 2025 :

Recettes au compte 1068 section d'investissement	452 784,92
Recettes au compte 002 section de fonctionnement	377 105,54

Le résultat d'investissement sera repris en dépenses de la section d'investissement au compte 001 "déficit antérieur reporté" pour 354 374,92

**Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour ;
Décide à l'unanimité de :**

Approuver l'affectation en recette d'investissement au compte 1068 la somme de 452 784,92€

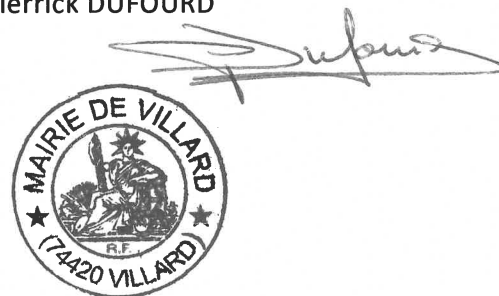
Approuver l'affectation en recette de fonctionnement au compte 002, la somme de 377 105,54€.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Villard, le 16 avril 2026

Le Maire,
Pierrick DUFOURD

Le secrétaire de séance

Télétransmise le
Affichée le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.